

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2015**

OBJET

18 – CREATION D'UN MARCHÉ DOMINICAL

N° 2015-09-18

NOMENCLATURE : 6/1/8

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit septembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAudeau, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 2

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER

Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...2
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Thierry GICQUEL

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L. 2224-18 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la création d'un nouveau marché est favorable à l'économie locale,

Il a été décidé de créer, en plus du marché existant le jeudi matin, un marché le dimanche matin de 7h00 à 13h00 sur la place de la Liberté à Treillières.

Le règlement du marché communal est fixé par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- DE CREER un marché communal le dimanche matin de 7h00 à 13h00 sur la place de la Liberté à Treillières.

- D'AUTORISER M. le Maire à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place de ce nouveau marché communal.

Pour extrait conforme,

Le 28 septembre 2015,

Le Maire,

Alain ROYER
0442214402091-20150928-2015-09-28-DE18-

Date de télértransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Publié le 30/09/15